



BRUXELLES SERRES ROYALES

C'est un rituel vieux d'un siècle: chaque année, au printemps, le Serres royales de Laeken ouvrent leurs portes au public.

Profitant du mouvement Art Nouveau, le Roi Léopold II avait fait ériger des serres splendides dans le parc du château de Laeken. Aujourd'hui, une fois par an, durant trois semaines, le public peut découvrir les merveilles de ce jardin tropical.

Conçu en 1873 par l'architecte Alphonse Balat pour Léopold II (le deuxième roi des Belges), cette construction de verre et de métal a donné un nouvel élan au mouvement architectural belge qui se propageait alors à travers le monde, à l'Art Nouveau !

Les serres renferment des variétés rares, tout en conservant la philosophie des plantations d'origine. En plus de ce bijou architectural et de la botanique, il est également possible de visiter l'atelier appartenant à la reine Elisabeth, les écuries royales (construites par Girault et Flanneau au tournant du XXe siècle, sous les règnes du roi Léopold II et du roi Albert) et l'église "Notre Dame de Laeken en fleurs".

PROGRAMME

Regroupement des voyageurs à Roncq à **08h30** après ramassages

Vers 10h00 Arrivée à Bruxelles

Visite libre des serres royales

13h00 Transfert en autocar dans le centre ville de Bruxelles

Déjeuner libre et après-midi libre

18h00 Reprise et départ vers notre région



PARTEZ DE VOTRE VILLE

Les ramassages se feront en plusieurs circuits avant regroupement.

Pour connaître la localisation précise des lieux de départ

www.voyages-catteau.com/lieux-de-depart



DATES DE DÉPART ET TARIFS

INCLUS

- ▶ le transport en autocar de grand tourisme
- ▶ le billet d'accès aux serres royales de Laeken
- ▶ l'assurance assistance rapatriement
- ▶ l'accompagnement pendant le voyage

NON INCLUS

- ▶ la garantie annulation optionnelle (+3€/pers)
- ▶ le supplément pour un départ de Cysoing, Faches-Thumesnil, Loos et Quesnoy sur Deûle (+5€/pers)
- ▶ les repas
- ▶ les dépenses personnelles

INFOS ET RÉSERVATION



www.voyages-catteau.fr



03 20 00 13 56